



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : **JE VOTE CGT !**



ATSEM : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, incarnant le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse de nos conquies sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

Les ATSEM ne sont pas seulement des exécutantes, elles sont aussi essentielles à l'accueil qualitatif du jeune enfant. Leurs missions et responsabilités se sont considérablement accrues ces dernières années, sans qu'elles bénéficient pour autant d'une reconnaissance statutaire et salariale adaptée.

Les ATSEM sont indispensables au bon fonctionnement de l'école maternelle :

- Accueil des enfants, accompagnement éducatif, aide aux apprentissages ;
- Entretien et hygiène des locaux ;
- Soutien aux enseignant·es et aux familles.
- Pourtant, ce métier reste sous-payé, sous-reconnu et soumis à une pression de plus en plus forte.

Nos constats :

- Des salaires bloqués malgré l'inflation ;
- Une charge de travail écrasante avec des effectifs insuffisants ;
- Un rôle éducatif nié, alors que les ATSEM participent à la réussite scolaire des enfants ;
- Des conditions de travail dégradées (bruit, postures pénibles, exposition aux maladies, horaires morcelés) ;
- Peu de possibilités d'évolution de carrière ou de formation.

La CGT porte vos revendications :

- **La revalorisation immédiate de la carrière** par l'évolution du cadre d'emplois avec la création d'un grade de catégorie B type pour la reconnaissance de la fonction éducative.
- **L'amélioration des conditions de travail** : respect des missions éducatives et arrêt des tâches relevant d'autres filières ou métiers (entretien généralisé des locaux, périscolaire, restaurant scolaire, etc.) qui s'ajoutent à la charge de travail. Une réduction du temps de travail effectif pour permettre une meilleure récupération et prévenir les risques d'épuisement professionnel.
- **Une présence d'une ATSEM par classe** garantie dans les textes et non soumise aux arbitrages locaux.
- **La reconnaissance de la pénibilité** du métier, avec l'accès effectif à des dispositifs de départ anticipé à la retraite sans décote, et 15 jours de pénibilité par an.
- **L'attribution de la prime Ségur** appelée CTI (complément de traitement indiciaire), soit + 189 euros nets mensuels pris en compte dans le calcul des retraites pour l'ensemble des agent-es travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires.
- **La revalorisation des rémunérations** par des grilles indiciaires rehaussées et une meilleure prise en compte des sujétions particulières. Le droit pour toutes et tous les ATSEM de bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable que des agent-es déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.
- **La reconnaissance de l'exposition permanente à un milieu microbien**, notamment en période épidémique. Travaillant quotidiennement au contact rapproché d'enfants en bas âge, les ATSEM sont particulièrement vulnérables aux infections. Dans ce contexte, nous demandons que les arrêts maladie liés à ces expositions puissent être requalifiés en accident de service ou en maladie professionnelle lorsqu'un lien direct avec l'exercice des fonctions peut être établi.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** **au service
éducation de
la Ville de Lyon ?**

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>





DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : **JE VOTE CGT!**



ASEP : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, incarnant le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse de nos conquies sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

Dans les écoles lyonnaises, les ASEP jouent un rôle indispensable. Chaque jour, elles et ils contribuent à l'accueil des enfants, au bon déroulement des enseignements et au fonctionnement quotidien des écoles.

Pourtant, leur engagement n'est pas reconnu. Les responsabilités augmentent, les conditions de travail se dégradent et les rémunérations ne suivent pas.

Nos constats :

- Des salaires trop faibles au regard des missions et des responsabilités assumées ;
- Des équipes régulièrement mises en difficulté par les absences non remplacées ;
- Le recours à des contractuels précaires ;
- Des cadences élevées et un temps insuffisant pour réaliser correctement toutes les tâches ;
- Une charge de travail croissante et des conditions de travail qui se dégradent ;
- Des fiches de poste qui ne correspondent pas toujours à la réalité du travail ;
- Des pratiques différentes selon les écoles et les directions ;
- Un accompagnement des enfants en situation de handicap qui repose trop souvent sur des équipes insuffisamment formées et renforcées.